

PROFESSION INFIRMIER.E

TOUJOURS AUSSI MAL PAYÉE

Les niveaux de salaire des infirmier.e.s en France sont les plus bas de tous les pays développés ! C'est ce que nous apprennent les chiffres de l'Organisation de Coopération et de Développement (OCDE), à l'occasion de la publication de son « Panorama de santé » pour 2017. Tout comme en 2013 et 2015, la France conforte sa place en queue de peloton !

En France, avec un diplôme équivalent à une licence et des conditions de travail de plus en plus éprouvantes, les infirmier.e.s ont un salaire de 5 % inférieur au salaire moyen.

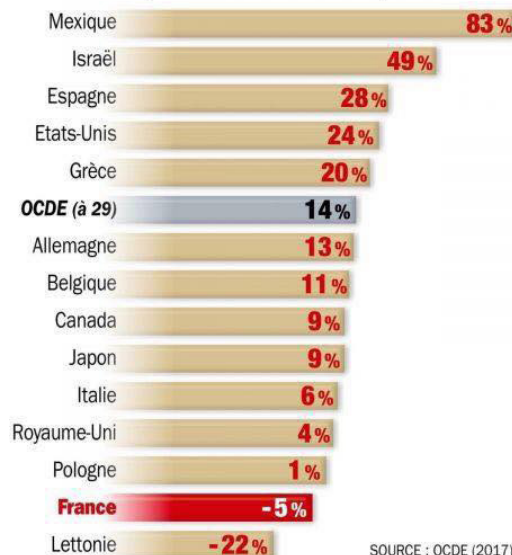
Ailleurs, leur situation financière est beaucoup plus enviable :

- ⇒ 13 % supérieur au salaire moyen en Allemagne,
- ⇒ 28 % en Espagne,
- ⇒ 14 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Au sein de ce groupe de pays, seuls les infirmier.e.s en Finlande, Hongrie et Lettonie sont moins bien rémunéré.e.s que les Français, toujours en pourcentage du salaire moyen.

Le Luxembourg étant le bon exemple, leurs infirmier.e.s gagnent le double qu'en France.

Rémunération des infirmiers hospitaliers par rapport au salaire moyen dans chaque pays (tous secteurs confondus)



SOURCE : OCDE (2017)

NOTRE PAYS SE PLACE AU 26^{ÈME} RANG SUR 29 !

Non seulement les salaires n'augmentent pas, mais dans la Fonction Publique Hospitalière, le passage en Catégorie A, n'apporte qu'une revalorisation infinitésimale et provoque la perte de la catégorie active.

Ce qui en fait une profession peu engageante et qui fait fuir les jeunes, y compris ceux déjà diplômés, vers d'autres métiers.

LA SITUATION EST IDENTIQUE DANS LE SECTEUR PRIVÉ.

Les 4,2 milliards d'économies supplémentaires de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 donnent peu d'espoir sur une amélioration de cette situation.

Pourtant, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, s'est félicitée de la « haute qualité des soins dans notre pays », tant du point de vue de sa « démographie médicale, que de celui du nombre de lits d'hôpital nettement supérieur ».

Si dans un communiqué, elle pointe un certain nombre d'enjeux de santé publique sur lesquels des progrès devront être réalisés : tabagisme, consommation excessive d'antibiotiques et d'alcool, vaccination insuffisante des enfants... elle reste muette sur la rémunération des soignants. Le mépris et la non-reconnaissance des qualifications perdurent au-delà des gouvernements.

Les contenus professionnels sont en perpétuelle évolution et intègrent de nouveaux savoirs, de nouvelles pratiques qui doivent être reconnues par une traduction statutaire et conventionnelle.

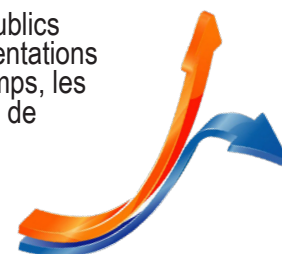
Depuis des années les ministères de la santé, méprisent les professionnel.le.s en institutionnalisant un décrochage entre le niveau de qualification et le salaire. Pour nombre de salarié.e.s, le recours au cumul d'emploi est révélateur d'un décrochage entre le salaire et le pouvoir d'achat.

Ainsi la part des richesses produites consacrées au salaire continue de diminuer au profit de celle réservée aux actionnaires.

Les choix politiques des pouvoirs publics maintiennent au plus bas les augmentations de salaire, quand dans le même temps, les niveaux de qualifications continuent de progresser. Ces stratégies de non reconnaissance des qualifications se généralisent dans toutes les professions de santé.

Pour l'UFMICT CGT, ce constat est dressé depuis longtemps.

Seul.e.s, les professionnel.le.s de santé, fortement mobilisé.e.s peuvent faire infléchir le gouvernement, en construisant un rapport de force.



LA CGT PORTE LES REVENDICATIONS :

- ⇒ Ouverture d'une véritable négociation salariale, pour faire reconnaître les réelles qualifications de toutes les professions sur la base d'un SMIC réévalué en fonction du coût de la vie,
- ⇒ Intégrer les primes au salaire de base,
- ⇒ Doublement du salaire au cours de sa carrière,
- ⇒ Suppression des quotas pour l'accès à la classe supérieure,
- ⇒ Péréquation pour les retraité.e.s.